



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

14/11/2013

Dossier complet le :

14/11/2013

N° d'enregistrement :

F05213 P0132

1. Intitulé du projet

Construction d'une structure légère et démontable (serres agricoles) d'une surface de 2,10 ha sur la commune de Pontigné (49).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|--|
| 36° | Construction soumise à permis de construire sur 2,1ha. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction de 17 serres en bichappelles sur deux parcelles agricoles, pour une superficie totale de 2,1 ha, dans l'optique de produire de la semence potagère fine. Les cultures seront réalisées en pleine terre. Les productions sont le chou, le poireau, le fenouil, la chicorée, la carotte, le céleri, le cornichon et l'échalote.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de permettre une production annuelle et bisannuelle accrue de semences potagères fines dans le but de développer la production actuelle.

En outre, les infrastructures projetées représentent un gain en rendement et en qualité pour la production (amélioration de la germination et de l'aspect sanitaire des semences), en raison d'une meilleure régulation de la température et d'un apport de lumière plus important. Cette amélioration de la qualité de production s'avère être une nécessité pour répondre aux besoins du marché de la semence.

Ce projet permettra également une meilleure gestion de l'irrigation et donc une diminution de la consommation en eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation, liée à l'implantation des serres, se déroulera de la manière suivante :

- 1) Terrassement de la future zone de pose afin d'obtenir une pente du sol égale ou inférieure à 1%,
- 2) Implantation des éléments porteurs de la structure et scellage de ces derniers grâce à des plots en béton,
- 3) Montage de la structure métallique,
- 4) Pose des éléments plastiques recouvrant la structure.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, le projet sera soumis aux cycles de production (annuels ou bisannuels) des semences qui reposent sur les points exposés ci-après :

- 1) Semis,
- 2) Entretien, arrosage, pollinisation, etc.,
- 3) Récolte.

Par ailleurs, les rendements espérés sont les suivants :

- Choux : de 100 à 600kg/ha
- Poireaux : de 150 à 350 kg/ha
- Fenouil : de 400 à 600 kg/ha
- Chicorée : 150kg/ha
- Carotte : 500kg/ha
- Céleri : 500kg/ha
- Cornichon : 100kg/ha

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de permis de construire
- Dossier Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure de cas par cas selon l'article du Code de l'Environnement, point 36 de l'annexe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|---|---|
| Construction de 17 serres réparties sur deux sites. Les caractéristiques de ces serres sont les suivantes : | Soit 10800m ² pour le site 1 |
| Site 1 7 bichapelles de 9.6m par 75 m Et une chapelle de 9.6m par 75m | Soit 9936m ² pour le site 2 |
| Site 2 9 bichapelles de 9.6m par 57.5m | Soit au total 20736 m ² |
| Les hauteurs sont similaire pour l'ensemble des serres - Hauteur sous chéneaux : 4m. - Hauteur sous faitage : 6m. | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse :
La Bidoisière
49150 Baugé-en-Anjou

Coordonnées géographiques au centre des parcelles d'implantation des serres (Lambert 93) :

- Parcelle 1
X : 471547,65; Y : 6722136,88

- Parcelle 2
X : 471334,76; Y : 6722364,81

Coordonnées géographiques¹ Long. 00° 02' 26" Q Lat. 47° 33' 42" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles sont actuellement utilisées comme zones de culture plein champs sur la totalité de leur surface.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le plan local d'urbanisme de la commune de Pontigné - Baugé en Anjou, approuvé le 4 février 2009 puis modifié le 19 décembre 2012, réglemente actuellement l'occupation des sols sur le lieu du projet. Le projet est ainsi située en zone A (agricole) qui autorise "les constructions et installations directement liées à l'activité agricole professionnelle" (Cf. Annexe n°8). La commune de Pontigné est depuis peu regroupé avec Baugé, Montpollin, Saint-Martin-d'Arcé et Le Vieil-Baugé pour former la commune de Baugé en Anjou. Dans l'optique d'une étude plus fine du territoire, notre analyse se basera sur le périmètre communal de Pontigné.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | On dénombre néanmoins quelques zones naturelles situées à proximité du projet (Source : INPN) : - ZNIEFF type 1 : 520012924 - BOIS ET VALLEE DU COUASNON ENTRE BAUGE ET PONTIGNE à 1,4 km du projet, - ZNIEFF type 2 : 520220009 - BOIS LANFRAY à 1,5 km, - APB : Cavité souterraine de la Poissonnière à Baugé en Anjou (FR3800815) à 5,7 km. |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | On dénombre néanmoins quelques sites naturels situés à proximité du projet (Source : INPN) : - Parc naturel régional : "Loire Anjou Touraine" à 10,7 km, - RNR : Marais de Cré-sur-Loir et la Flèche (FR9300127) à 15,35 km. De plus, on retrouve les sites suivants à plus de 100km : un RNN, les Vallées de la Grand-Pierre et de Vitain, un parc naturel marin : Iroise et le parc national des Cévennes. |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les parcelles du projet n'apparaissent pas comme zones humides au sein des cartes de pré-localisation régionale (Source : DREAL Pays de la Loire). Par ailleurs, le projet étant soumis à déclaration au titre de la loi sur l'Eau, une identification de zones humides est systématiquement réalisée. Les prospections réalisées par le bureau d'étude ABE MONTEMONT dans le cadre de cette déclaration n'ont pas mis en évidence de zone humide sur les parcelles du projet. |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sur la commune de Pontigné, aucun risque naturel ou technologique n'a été répertorié. Par conséquent, aucun plan de prévention des risques ne concerne la zone du projet. (Source : DDRM Maine et Loire) |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par un site ou par des sols pollués. Sur la commune de Pontigné, on recense uniquement un site connu : l'entreprise S.I.V.M. Cette ancienne usine d'incinération, également atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries) et dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), a aujourd'hui cessé son activité. (Source : Basias et Basol) |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune fait état d'un suivi rapproché des prélèvements concernant la nappe du Cénomanienn. (Source DREAL Pays de la Loire). |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un périmètre de protection de 3 captages d'eau potable souterraine est situé au Sud Ouest de la commune de Pontigné (Cf. Annexe n°9). La distance entre la parcelle la plus proche et le périmètre de captage est d'environ 1.5km tandis que la distance entre la parcelle la plus proche et le captage en lui même est de 2.5km environ. (Source : ARS) |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites les plus proches du projet sont les suivants: - Site inscrit : SITE URBAIN DE BAUGE à 4km, - Site inscrit : CHATEAU ET PARC DU LATHAN à 17,8 km, - Site classé : CHATEAU ET PARC DE MONTGEOFFROY à 20 km. (Source: DRAC pays de Loire) |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les sites à proximité du projet sont les suivants: - FR5200649 - Vallée du Loir de Bazouges à Vaas à 3,4 km, - FR5200635 - Cavité souterraine de la Poinsonnière (Vieil Baugé) à 5,7 km, - FR5200634 - Cavités souterraines de l'Hôtel Hervé à 9 km. (Source: INPN) |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les sites à proximité du projet sont les suivants: - Monuments historiques : l'Église Saint Denis (Pontigné) à 1,2 km, le Dolmen dit de Pierre Couverte (Pontigné) à 2,6 km et l'Église et presbytère de Lasse à 4,6 km. - UNESCO : Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes: >20 km (Source: DRAC pays de Loire et UNESCO) |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les prélèvements d'eau liés au projet seront inférieurs à ceux existants actuellement grâce à l'économie d'eau permis par les serres. La consommation d'eau est suivie par relevé du compteur périodique et a été en moyenne de 61000m ³ en 2012. L'arrosage des serres se base sur de l'aspersion (40m ³ /h) en début de cycle puis sur de l'irrigation goutte à goutte (28m ³ /h) lorsque les cultures sont bien implantées. L'irrigation, en eau claire (non amendée en engrais ou en produits phytosanitaires), est réalisée à partir de bassins d'irrigation, eux mêmes alimentés en eau via la collecte des eaux pluviales. Il existe en complément 3 forages sur l'exploitation (16000m ³ en 2012). Cette partie sera développée plus en détail au niveau du dossier loi sur l'eau. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les parcelles concernées par le projet sont déjà en partie drainées. Aucune opération de drainage supplémentaire n'est prévue par le projet. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ensemble des matériaux issus du terrassement seront réutilisés sur site. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un terrassement sera effectué sur le site du projet. Cependant, aucun apport extérieur ne sera effectué, l'ensemble des ressources en sol mobilisées étant existantes sur le site. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne présente aucun risque majeur pour la biodiversité. Les parcelles concernées par les implantations ne présentent qu'un très faible intérêt écologique (zone de culture en intensif). Les haies périphériques seront conservées et des haies et/ou des jachères fleuries seront créées en périphérie de la zone du projet, sur les surfaces non occupées par les serres. En outre, sur le modèle des serres existantes, des bandes enherbées sont systématiquement installées entre les structures (Cf. Atlas photographique complémentaire en Annexe). |
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Au vu de l'éloignement du projet vis à vis des zones naturelles sensibles et de la dissimilitude des habitats qui les compose, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur la faune et la flore de ces sites naturels. |

| | | | | |
|-----------------------------|--|---|--|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les parcelles concernées par le projet ont une vocation d'origine agricole et conserveront cette vocation. |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet utilisera, dans le cadre de la production agricole, des produits phytosanitaires. Cependant, les quantités apportées resteront équivalentes aux quantités actuelles. En outre, l'apport de produits phytosanitaires veillera à ne pas être réalisé après une irrigation pour ne pas contaminer la ressource eau. L'utilisation des produits phytosanitaire sera cadré, il existe actuellement une station phytosanitaire avec fosse étanche et cuve de décantation, elle sera mise aux normes lors du projet par la mise en place d'un phytobac. Le projet se trouve en zone agricole et est donc éloigné de toute source de risque sanitaire. |
| | Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les serres ne seront pas éclairées.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Aucun rejet dans l'air ne sera effectué.</p> |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>On peut considérer une partie des eaux pluviales comme un rejet hydraulique du à l'imperméabilisation de la surface des serres au sein des parcelles concernées par le projet. Cette imperméabilisation engendrera donc une augmentation des débits. Le dossier Loi sur l'eau aura donc pour objectif d'apporter les mesures compensatoires nécessaire à l'atténuation de cet impact.</p> <p>En outre, les eaux d'arrosage pourront constituer des eaux "rejetées" dans le milieu "sol", de par les phénomènes d'infiltration. Cependant, il est à noter que l'irrigation repose sur des apports en eau claire, sans risque de pollution possible.</p> <p>La gestion de ces rejets sera détaillée dans le Dossier Loi sur l'eau.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet n'entraînera pas une production importante de déchets. Néanmoins, les faibles quantités produites seront traitées de la même manière que sur les installations existantes et avec le même équipement.</p> <p>Les déchets verts seront ainsi stockés sur place afin d'être épandus sur les cultures ou collectés et traités par des réseaux professionnels externes. Les emballages phytosanitaires et plastiques sont, de même, collectés par un réseau professionnel. Concernant les produits phytosanitaires, il existe actuellement une station phytosanitaire avec fosse étanche et cuve de décantation vidangée une fois par an par une entreprise spécialisée. Cette dernière sera mise aux normes en même temps que la réalisation du projet par la mise en place d'un phytobac.</p> |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>(Source : Mairie)</p> |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La parcelle conserve son rôle de production agricole.</p> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il est à noter que le lotissement " Le Clos de Mégalithes " est en cours de réalisation entre la commune de Pontigné et de Baugé, sur la départementale D141 à 500m du bourg. Cependant, au vu de la distance entre ce lotissement et la zone du projet ainsi que les incidences de ce type de construction, il semble peu probable que des effets cumulés se manifestent après la mise en place des serres avec ce lotissement.

(Source : Mairie)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des informations précédemment exposées dans ce formulaire, il semble que le projet soit dispensé d'étude d'impact. Les raisons suivantes peuvent être mises en avant :

- la surface du projet reste relativement réduite (2,1 ha),
- aucun changement d'occupation des sols n'est prévu par le projet,
- aucune destruction de milieux naturels ou encore d'incidences sur les zones sensibles en périphérie ne peuvent être engendrées par la construction de nouvelles serres.

Les principaux impacts sont :

- Paysager : Ces impacts seront traités dans la demande du permis de construire. Au vu des informations exposées dans ce formulaire, ils semblent limités en raison du paysage très majoritairement agricole aux alentours des parcelles du projet. Les rares habitations à proximité sont occupées par les agriculteurs et leurs familles et ne semblent pas être concernées par des incidences paysagères fortes. En effet, la présence de haies et la topographie du site (Cf. Atlas photographique de la zone d'implantation en Annexe) sont plutôt favorables à la discrétion des futurs aménagements. Le projet semble donc en cohérence avec sa zone d'occupation.
- Sur l'eau et le sol : Ces impacts seront traités plus en détail dans le Dossier Loi sur l'Eau. Au vu des informations exposées dans ce formulaire, ils semblent limités grâce à la mise en place d'un dispositif de régulation et de réutilisation des eaux pluviales. En outre, l'utilisation de produits phytosanitaires sera réalisée dans le respect de la qualité de l'eau. Ainsi, l'apport des produits ne sera pas réalisé avant l'irrigation pour éviter le transport des produits vers le milieu naturel.

Le projet présente enfin un certain nombre d'avantages :

- d'un point de vue social : La construction de nouvelles serres sur le site permettra d'embaucher 2.5 équivalents temps-plein ;
- d'un point de vue écologique : Le projet intègre des préoccupations écologiques notamment avec la création de bandes enherbées, de haies ou de jachères fleuries. L'utilisation de serres permet en outre l'économie d'eau et limite les phénomènes de lessivage des produits phytosanitaires après une pluie ;
- d'un point de vue économique : Le passage d'une culture plein champs à une culture sous serres permettra d'augmenter les rendements actuels.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Plan des abords du projet (1/10 000) |
| Cartographie des sites naturels présents en périphérie du projet |
| Extrait cadastral du PLU |
| Règlement de la zone A du PLU |
| Captages d'eau et périmètres de protection sur la commune de Pontigné |
| Monuments historiques à proximité du projet |
| Atlas photographique complémentaire |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Fait à

Beaufort en Vallée

le

14 Novembre 2013

Signature


BEJO PÉRIODIQUES S.A.R.L.
 49250 BEAUFORT EN VALLEE
 TEL. 02 41 27 24 06
 FAX 02 41 27 24 08